



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Édition juin 2026
CHIFFRES 2025

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Artois-Picardie est de **5,41 euros TTC/m³**. Pour un foyer consommant 120 m³ par an*, cela représente une dépense d'environ **648,75 euros** par an.

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation) ;
- le service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 9 % du montant de la facture d'eau ;
- les contributions aux organismes publics (Voies Navigables de France...) 0,005 € par m³ en moyenne sur le bassin ;
- la Taxe sur la Valeur Ajoutée de 5,5 % sur l'eau potable et de 10 % sur l'assainissement.

* moyenne nationale du volume d'eau consommée par un foyer (deux adultes et deux enfants) au cours d'une année

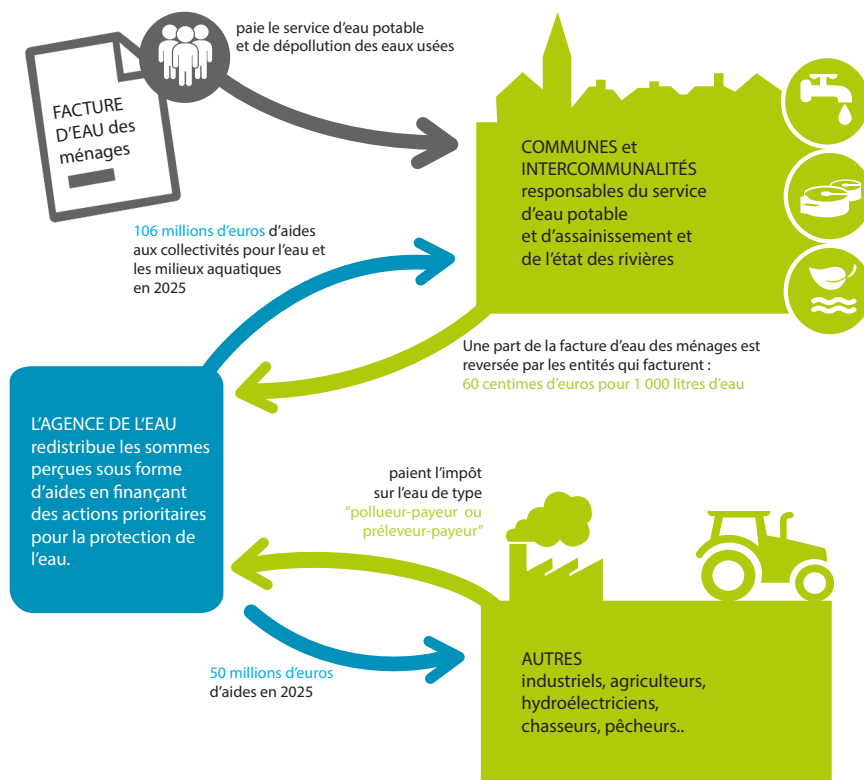
Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions dont celles d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Édition juin 2026

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2025 ?

En 2025, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 157,07 millions d'euros dont 118,24 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2025 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source Agence de l'eau Artois-Picardie

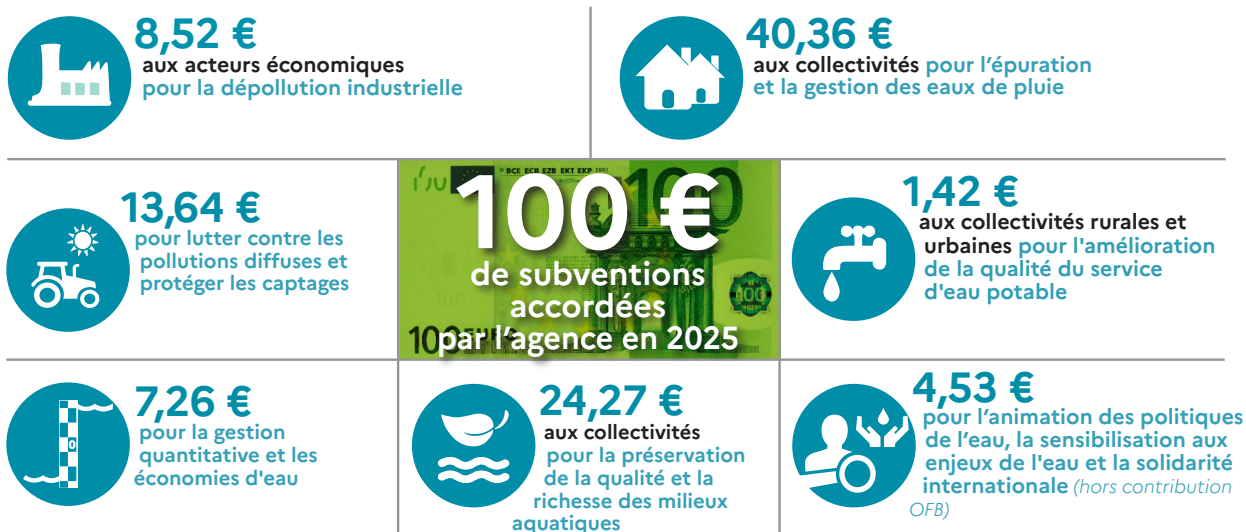


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces subventions réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / subventions

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € de subventions en 2025 ?* (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € de subventions en 2025) - source Agence de l'eau Artois-Picardie.



*Calcul basé sur les 146,812 millions de subventions versées en 2025, hors contribution OFB et hors avances remboursables.

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE EN 2025

L'année 2025 a une nouvelle fois été très intense en termes d'activité, avec notamment le lancement du 12e programme d'intervention 2025-2030 et la poursuite active du rôle de l'Agence dans l'adaptation de la politique de l'eau à la transition écologique et au dérèglement climatique. Les indicateurs annuels suivants issus en grande majorité du nouveau Contrat d'Objectifs et de Performance 2025-2030 illustrent concrètement les bénéfices des actions de l'Agence en faveur de l'eau et de la biodiversité.

EN 2025...



VOUS AIDEZ À AGIR

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la Directive Cadre sur l'Eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en étudiant et mesurant l'évolution de la qualité de l'eau,
- en privilégiant les solutions préventives,
- en apportant un appui technique et financier aux projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs (Comité de Bassin) et en organisant la concertation locale pour assurer la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE),
- en contribuant à la solidarité pour l'accès à l'eau et à l'assainissement dans le monde.

En 2025, grâce aux redevances, près de **1 300 projets** ont été financés par l'Agence de l'eau Artois Picardie pour un montant de **156,44 millions d'euros d'aides**. Parmi ces participations financières, 146,81 millions d'euros ont été octroyés sous forme de subventions et 9,62 millions d'euros sous forme d'avances remboursables.

L'ÉTAT DES LIEUX DU BASSIN

La réalisation de l'état des lieux (EDL) 2025 du bassin (approuvé le 12 décembre par le comité de bassin), en collaboration étroite avec la DREAL Hauts-de-France, a constitué un projet structurant pour l'agence et a permis d'établir un diagnostic complet et rigoureux de l'état des eaux sur le bassin ainsi que des pressions qui s'y exercent. Cet état des lieux se distingue par plusieurs nouveautés par rapport au cycle précédent :

- L'intégration d'un chapitre consacré au changement climatique qui présente les évolutions climatiques déjà observées sur le bassin, une analyse approfondie des résultats des projections climatiques et hydrologiques à la fin du siècle issues du projet « Explore2 », ainsi que les principaux impacts sur la ressource en eau et ses usagers.
- La prise en compte des résultats issus de Periscop (démarche innovante de diagnostic territorial partagé) qui a permis de renforcer la pertinence du diagnostic de l'EDL et de faciliter son acceptabilité par les acteurs.
- Une concertation renforcée des acteurs du bassin sur les résultats de l'état des lieux via le nouvel outil inter-agence « Cyclope » qui a permis de mieux associer les acteurs du territoire et de prendre en compte leurs retours.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE

Des plaines agricoles de Picardie jusqu'à la mer du Nord, le bassin Artois-Picardie s'étend sur 20 000 km² et compte 8 000 km de cours d'eau, 60 000 ha de zones humides et 270 km de côtes.

Il concerne 4,8 millions d'habitants, 2 466 communes, 5 départements et 2 districts internationaux : celui de l'Escaut et celui de la Meuse

Siège

AGENCE DE L'EAU

200 rue Marceline
Centre Tertiaire de l'Arsenal –
BP 80 818 Douai CEDEX
Tél : 03 27 99 90 00
Fax : 03 27 99 90 15

Mission

LITTORAL

56 rue Ferdinand BUISSON
BP 217 – 62 203
Boulogne-sur-Mer CEDEX
Tél : 03 21 30 95 75
Fax : 03 21 30 95 80

Mission

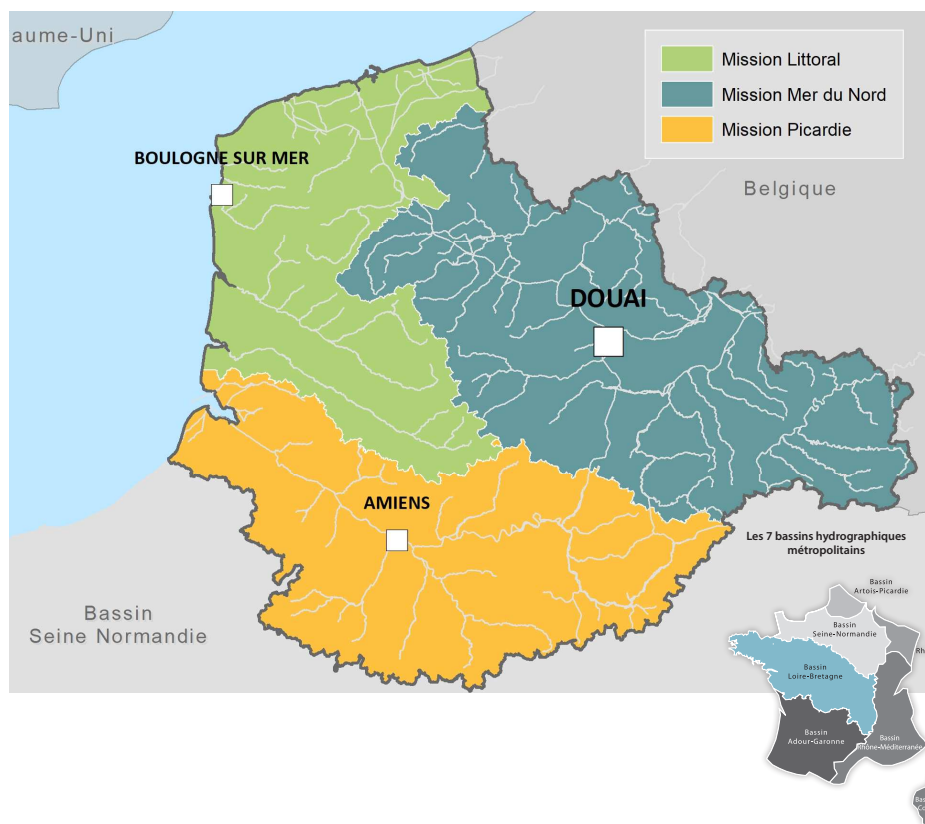
MER DU NORD

200 rue Marceline
Centre tertiaire de l'Arsenal
BP 80 818 Douai CEDEX
Tél : 03 27 99 90 00
Fax : 03 27 99 90 15

Mission

PICARDIE

Cité Administrative - Bâtiment C
75 rue de la Vallée - BP 41725
80017 Amiens CEDEX 1
Tél : 03 22 91 94 88



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur eau-artois-picardie.fr
et sur le site agissons pour l'eau.fr



12^e Programme d'intervention

2025-2030

Ensemble, préservons l'eau
pour l'avenir durable de nos territoires

LES PROGRAMMES D'INTERVENTION 2025-2030

Les agences de l'eau disposent de moyens financiers pour accompagner les partenaires du bassin pour relever les défis et investissent pour préparer durablement l'avenir.

2 milliards d'euros par an, c'est le budget que mobilisent les 6 agences de l'eau de 2025 à 2030 pour une gestion durable et équilibrée des ressources en eau en France face au défi climatique, la santé, la restauration des milieux aquatiques et la réduction des pollutions de l'eau.

C'est dans le cadre de leurs programmes pluriannuels d'intervention de 6 ans que les instances de gouvernance des agences de l'eau décident des travaux et opérations qu'elles vont soutenir.

Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>